

Publication des résultats - 1er semestre

Du 8 février 2019 au 9 mars 2019



Les résultats d'examens du 1er semestre seront publiés à partir du 15 février 2019 !

Attention, certaines formations ont leurs résultats plus tard (voir règlement des études)

Connectez-vous à votre [Portail scolarité](#) pour y accéder.

Les résultats, et après ?

1- Vous avez validé votre 1er semestre ?

Félicitations !

Restez mobilisé et concentré sur le 2nd semestre !

2- Vous êtes ajourné au 1er semestre ?

Vous pouvez encore valider ce 1er semestre par compensation à l'issue des résultats du 2ème semestre, après le passage de vos examens en mai.

Si votre 2ème semestre ne compense pas le premier, vous repasserez au rattrapage uniquement les matières des UE non validées. Les notes supérieures à 10 sont conservées d'une session à l'autre.

La session de rattrapage se déroulera du 17 au 28 juin 2019.

Plus d'infos ? Consultez [le règlement des études](#).

3- Une question, un doute sur vos résultats ?

Vous n'êtes pas sûr des UE que vous avez validées ? Vous voulez consulter vos copies ?

Contactez votre UFR ([Humanités](#), [Langues et civilisations](#), [STC](#)) pour toute précision complémentaire.

Toute contestation de la délibération du jury doit être formulée par écrit et adressée au président du jury dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication des résultats (recours gracieux).

Vous disposez, dans les mêmes délais, d'une possibilité de recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Cependant, il est rappelé que l'appréciation souveraine du jury ne saurait être remise en cause.